

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

---

9 FÉVRIER 2021

---

## PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Desquesnes à Madame Tellier,  
Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,  
sur « les engagements de Madame la Ministre dans le cadre du projet  
de la « Boucle du Hainaut » »**

par

MM. Desquesnes et Dupont

# PROJET DE MOTION

## déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Desquesnes à Madame Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les engagements de Madame la Ministre dans le cadre du projet de la « Boucle du Hainaut » »

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Monsieur Desquesnes à Madame Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les engagements de Madame la Ministre dans le cadre du projet de la « Boucle du Hainaut » »;

- A. Considérant la Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024 qui prévoit, sous son chapitre Énergie, que : « La réalisation du projet « Boucle du Hainaut », une liaison à haute tension entre Avelgem et Courcelles, permettra un accès à une énergie abordable, contribuera à atteindre des objectifs climatiques et soutiendra l'activité économique. Le Gouvernement mettra en place l'accompagnement nécessaire à sa réalisation en limitant au maximum l'impact négatif sur les paysages et sur l'environnement, notamment au niveau des champs électromagnétiques. »;
- B. Considérant la pétition citoyenne contre le projet « Boucle du Hainaut » qui a récolté plus de 22 000 signatures au total ainsi que les très nombreux avis citoyens et des pouvoirs locaux reprenant les inquiétudes face à ce projet en termes d'impacts sur la santé humaine et animale, sur l'environnement et sur la biodiversité;

- C. Considérant les études complémentaires annoncées par Madame Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé des êtres vivants, l'environnement et la biodiversité, sur l'hyper-sensibilité ainsi que sur la définition de valeurs seuil en Wallonie;
- D. Considérant qu'en Europe, plusieurs pays ont pris des normes contraignantes et parfois plus strictes en cette matière;
- E. Considérant l'importance de fixer des normes pour réduire les impacts sur l'environnement et la santé des citoyens, particulièrement celle des jeunes.

Demande au Gouvernement wallon,

1. d'établir, dans les meilleurs délais, des normes contraignantes et protectrices pour la santé humaine, la santé animale et la biodiversité en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques;
2. de ne pas donner suite à la demande d'ELIA tant que de telles normes protectrices ne sont pas fixées.

F. DESQUESNES

J. DUPONT